

Objet de la délibération

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
2019 - BUDGET ENERGIES**

**N° DEL-2019-0017**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

—————  
**Séance Publique du  
5 février 2019**  
—————

Suite à la convocation du 29 janvier 2019, la séance est ouverte à 17h00 à Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert Métairie, Président de Lorient Agglomération.

**Etaient présents :**

Norbert Métairie, Thérèse Thiéry, André Hartereau, Nathalie Le Magueresse, Olivier Le Lamer, Jean-Michel Bonhomme, Marie Christine Détraz, Dominique Yvon, Tristan Douard, Armelle Nicolas, Roger Thomazo, Dominique Le Vouedec, Serge Gagneux, Jean-Paul Aucher, Myrienne Coché, Daniel Martin, Gisèle Guilbart, Pascal Le Doussal, Gérard Falquerho, Pascale Le Oué, Alain Nicolazo, Michel Dagonne, Françoise Ballester, Serge Gerbaud, Jean-Louis Le Masle, Jean-Marc Leauté, Joël Izar, François Le Louer, Victor Tonnerre, Brigitte Melin, Marie-Christine Baro, Laurent Tonnerre, Karine Rigole, Gaël Le Saout, Nadyne Duriez, Maria Colas, Jean Le Bot, Delphine Alexandre, Ronan Loas, Loïc Tonnerre, Isabelle Le Riblair, Dominique Quintin, Gwenn Le Nay, Marc Boutruche, Marc Cozilis, Joël Daniel, Noëlle Piriou, Frédéric Toussaint, Jean-Yves Carrio

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Patricia Kerjouan donne pouvoir à François Le Louer, Robert Henault donne pouvoir à Olivier Le Lamer, Marie-Françoise Cerez donne pouvoir à André Hartereau, Caroline Balssa donne pouvoir à Frédéric Toussaint, Alain L'Hénoret donne pouvoir à Myrienne Coché, Morgane Hémon donne pouvoir à Thérèse Thiéry, Pascal Flégeau donne pouvoir à Jean-Michel Bonhomme, Emmanuelle Williamson donne pouvoir à Nadyne Duriez, Jean-Paul Solaro donne pouvoir à Karine Rigole, Yann Syz donne pouvoir à Norbert Métairie, Fabrice Loher donne pouvoir à Maria Colas, Daniel Le Lorrec donne pouvoir à Marie Christine Détraz, Céline Olivier donne pouvoir à Marc Boutruche

**Absents excusés :**

Olivier Le Maur, Agathe Le Gallic, Téaki Dupont, Pierrik Névanen

***Myrienne Coché et Marc Boutruche sont désignés secrétaires de séance.***

Pôle Ressources / DFI

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 - BUDGET ENERGIES**

La loi portant sur la Nouvelle Organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoit la présentation aux assemblées délibérantes des collectivités locales et des EPCI d'un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, il comporte en outre des informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-36, L 2312-1, L 2313-1,

**Vu** l'avis du Conseil des Maires,

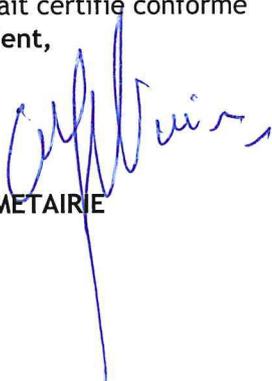
**Vu** l'avis du Bureau,

Article unique : **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2019 du budget énergies joint à la présente délibération, sur la base duquel s'est tenu le débat des orientations budgétaires.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

---

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
**Le Président,**

  
**Norbert METAIRIE**

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



### BUDGET ENERGIES

Lorient Agglomération développe à compter de 2019 une activité de production et de distribution d'énergie électrique et gazière, au titre de la mission 5 : Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité.

Cette activité est constitutive d'un service public industriel et commercial et doit donc donner lieu à la création d'une régie à autonomie financière.

Pour sa première année de mise en activité, le site de Kermat ne sera producteur de biogaz qu'en fin d'année 2019. En amont, diverses opérations d'acquisitions et d'installations donnant lieu à des dépenses en section de fonctionnement ainsi qu'en section d'investissement devront être portées par ce budget.

Afin de financer le décalage entre ces dépenses et les recettes liées à la vente d'énergie électrique et gazière, l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 3 millions d'euros est prévue. Le faible coût de cette ligne en frais financiers permettra de limiter l'impact sur la section de fonctionnement de ce financement externe.

Outre la production d'énergie électrique et gazière, ce budget porte l'activité de cession de certificats d'économie d'énergie pour le compte de divers partenaires et communes. Elle donne lieu à des recettes et à des dépenses équivalentes au montant des cessions, ainsi qu'à la facturation de coûts de gestion. Les dépenses matérialisent le reversement du produit des cessions aux partenaires et communes.

#### **La section de fonctionnement présente un équilibre à 595k€.**

En recettes de fonctionnement, le produit de la production et de la vente d'électricité par des fermes photovoltaïques est évalué à 80k€, et le produit de la vente de biogaz, qui ne sera perçu qu'en fin d'exercice, est estimé à 70k€. Les recettes de vente de biogaz correspondent à une très courte période de production et de vente, après achèvement des installations et travaux nécessaires courant 2019.

Le produit des cessions de certificats d'économie d'énergie est prévu à 400k€, et la facturation des coûts de gestion à 40k€.

En dépenses, figurent des frais de maintenance et d'entretien évalués à 29k€, des dépenses d'assurance multirisques pour 13,5k€, des frais financiers estimés à 16k€, des charges diverses pour 12k€, et des frais de personnel pour 74k€.

Le reversement du produit de la vente de CEE est inscrit pour 400k€.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est constitué des dotations aux amortissements pour 34k€. Il est prévu que le budget Energies dégage un autofinancement plus important à moyen terme, alimenté par la vente d'électricité et de biogaz, ainsi que par les coûts de gestion des CEE.

**En section d'investissement, l'équilibre entre les dépenses et les recettes est prévu à 2,155M€.**

En dépenses, ce montant correspond au coût des installations de production de biogaz.

En recettes, une subvention est attendue pour 380k€, et un emprunt est inscrit pour 1,741K€. Il sera réalisé fin 2019. Son montant sera ajusté si besoin, en fonction des dépenses d'investissement finalement réalisées.